



Retrait d'un usufruit pour abandon de mise en valeur d'un terrain

Par **thierry**, le **02/06/2009** à **07:58**

Bonjour,

Je suis nu-propiétaire d'un terrain agricole, ma tante âgée de 76 ans en a l'usufruit. Depuis plus de 10 ans ce terrain est en friche, le bâtiment principal est en ruine. Que puis-je faire pour mettre fin à cet usufruit, l'article du code civil 618 peut-il être appliqué.

Merci,